

A. BARRIOL

L'enquête monétaire suisse du 23 février 1926

Journal de la société statistique de Paris, tome 68 (1927), p. 37

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__37_0

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

VARIÉTÉ

L'Enquête monétaire suisse du 23 février 1926.

A la suite de l'envahissement du numéraire suisse par les pièces divisionnaires françaises, une enquête monétaire avait été faite, le 25 février 1920, afin de fournir des renseignements aux négociateurs suisses qui ont conclu les conventions monétaires des 25 mars 1920 et 9 décembre 1921, dénonçant le pacte de l'union latine et rendant obligatoire le retrait de toutes les monnaies étrangères.

La nouvelle enquête a simplement pour but de suivre le mouvement du numéraire; elle a été faite par le Bureau fédéral de Statistique auprès de 7.513 caisses (contre 5.024 en 1920) comprenant les administrations fédérales (Douanes, Postes, Chemins de fer) et les cantons et communes, les banques, caisses d'épargne, sociétés d'assurances, sociétés de consommation, etc.

Les sommes qui vont suivre sont indiquées en millions.

L'encaisse constatée a été de 392,4 dont 341,7, soit 87 1 % dans les banques, la Banque Nationale entrant pour 234,9.

L'encaisse décomposée par nature donne :

Or : 236,5; billets : 110,7 (non compris les billets détenus par la Banque Nationale Suisse); pièces de 5 francs : 22,3; pièces divisionnaires : 20,7 et enfin billon : 2,2. Dans ces sommes ne sont comprises que des monnaies suisses, sauf cependant 5,1 de billets de banques étrangères.

La Banque Nationale Suisse détient la plus grande partie de l'or : 217,6 et des écus 15,3, pour un total d'émission de billets de 721 millions.

Si l'on compare cette dernière somme au montant (105,6) de billets recensés, on voit que l'enquête n'a porté que sur 15 % environ de cette monnaie qui se répartit comme suit : billets de 100 francs : 40 %; billets de 50 francs : 20 %; billets de 1.000 francs : 19 %; billets de 20 francs : 11 %; autres : 10 %.

La répartition des 721 millions de billets étant la suivante : 47 % de billets de 100 francs; 21 % de billets de 50 francs; 13 % de billets de 20 francs; 12 % de billets de 1.000 francs et 7 % d'autres, on voit que l'enquête a relevé 25 % des billets de 1.000 francs et 13 % des billets de 100, 50 et 20 francs.

Le rapport constate quelques faits intéressants en ce qui concerne les monnaies : diminution très importante de la circulation de la pièce de 10 francs; augmentation de circulation des pièces de 2 francs et de 50 centimes correspondant à une diminution de la circulation des pièces de 1 franc qui, antérieurement, étaient prédominantes. Le recensement a porté sur 20,7, soit 28 % du montant total 73,4 des monnaies divisionnaires frappées jusqu'en 1925.

Le recensement des monnaies de nickel a été effectué sur 2,2 représentant 12 % de la monnaie frappée (18,3).

En définitive, il semble que le numéraire diminue, mais l'emploi des billets de banque est très considérable; l'enquête n'a pas pu retrouver trace de 100 millions d'or monnayé qui ont disparu depuis 1922 et elle n'a donné aucun renseignement vraisemblable sur la thésaurisation, bien qu'il soit très probable qu'une quantité importante de billets soit rentrée en Suisse (la circulation à fin 1924 était 913,9 contre 875,8 à fin 1925 et 721 le 23 février 1926).

A. BARRIOL.